



CONSEIL D'AGGLOMERATION

du 14 novembre 2013 – 20:45

Ordre du jour

Approbation de la séance précédente

Compte rendu des délibérations du Bureau et décisions du Président

Ordre du Jour (*rapports joints*)

FINANCES

1 - DECISION MODIFICATIVE N°4

2 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014 DES BUDGETS ANNEXES

3 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA PASSATION D'UN MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES

4 – ADOPTION D'UNE DUREE D'AMORTISSEMENT RELATIVE A L'ACHAT D'UN BUS

5 – POLE EVENEMENTIEL DES HAUTS DE MARGNY – TARIFICATION SPECIFIQUE – IMPERIAL SHOW

TRANSPORTS

6 - AVENANT N°1 AU MARCHE D'EXPLOITATION DES SERVICES DE MOBILITE – SERVICES VÉLO

7 - DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU SMTCO POUR L'ANNEE 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

8 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – IMPLANTATION DE LA SOCIETE REMALOC

9 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY- PROJET D'IMPLANTATION DE LA SOCIETE VIRAGES

10 – CŒUR D'AGGLOMERATION - ZAC DES DEUX RIVES – AMENAGEMENT DU QUAI DE L'ECLUSE : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

FONCIER – AMÉNAGEMENT

11 - COMPIEGNE – QUARTIER HIRSCHAUER – DOSSIER ANRU – VENTE D'UN TERRAIN A L'OPAC

12 - COMPIEGNE – QUARTIER GARE – LANCEMENT D'UNE ETUDE URBAINE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE

13 - SAINT SAUVEUR – ADOPTION DES CAHIERS DES CHARGES DE CESSION DES TERRAINS DE LA ZAC DES PRES MOIREAUX

14 – DISSOLUTION DU SIVOC : ACQUISITION DES BATIMENTS SPORTIFS ET CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNE DE MARGNY-LES-COMPIEGNE

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

15 - RIVECOURT – ETUDE HYDRAULIQUE DES BASSINS DE COMPENSATION ET D'ATTENUATION DES CRUES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ENTENTE OISE-AISNE

16 - VENETTE – ZAC DU BOIS DE PLAISANCE – RECONSTRUCTION DU SURPRESSEUR : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

17 - COMMUNES DE L'ARC – ANALYSE SUR LA CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES A RISQUE IMPORTANT D'INONDATIONS (T.R.I.) DU COMPIEGNOIS

18 - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LES ZONES D'ACTIVITES : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES

HABITAT

19 - CONTINGENT PREFECTORAL – AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DU CONTINGENT PREFECTORAL

20 - ZAC DES DEUX RIVES – CESSION DES ILOTS A – B – MODIFICATION DES MODALITES DE PAIEMENT

21 – ZAC DES DEUX RIVES – CESSION DE L’ILOT C – MODIFICATION DES MODALITES DE CESSION

URBANISME

22 - SAINT SAUVEUR – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D’URBANISME

ADMINISTRATION

23 - PROJET DE MOTION RELATIF A LA REALISATION DU CANAL SEINE NORD EUROPE

QUESTIONS DIVERSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de votants : 50

FINANCES

1 - DECISION MODIFICATIVE N°4

La présente Décision budgétaire modificative porte sur l'adaptation des dépenses du budget principal et du budget transport.

Budget principal

De nouvelles dépenses sont à prendre en compte :

- Participation du budget principal à la Société Publique Locale destinée à l'exploitation du Tigre : + 10 000 € en investissement
Les crédits prévus au budget 2013 sont actuellement de 200 000 €, la délibération du 3 octobre 2013 a fixé la participation de l'ARC pour un total de 420 000 € réparti comme suit :
 - 210 000 € en 2013
 - 210 000 € en 2014
- Une somme de 130 000 € pour l'acquisition de caméras et les travaux de génie civil correspondant pour la vidéo-protection du site de la ZAC du Bois de Plaisance (délibération du Conseil du 3 Octobre 2013).
- 94 000 € sont à prévoir pour des travaux de fibre optique (liaison entre les communes et le centre de supervision intercommunal).
- Les travaux pour les Gymnases de l'ancienne Ecole d'Etat major sont estimés à un montant de 146 172.50 €.
- Un montant de 50 000 € concernant le portage foncier dans le cadre de l'opération d'acquisition de terrains sur la commune de Clairoix (délibération du 3 octobre 2013).

Le besoin supplémentaire en section investissement soit 430 172.50 € est financé par des crédits inscrits en dépenses imprévues d'une part, et par des redéploiements issus de dépenses non réalisées sur l'exercice 2013, d'autre part.

Budget Transport

Fonctionnement

Dépenses :

Les principales dépenses inscrites sont :

- 23 000 € : Catalogues et imprimés
- 11 510 € : Cartes grises des bus
- 40 000 € : Remboursement à la société Continental du versement transport.

Le besoin supplémentaire en section de fonctionnement soit 74 510 € est assuré au moyen de crédits « dépenses imprévues ».

Investissement

Dépenses :

Un besoin supplémentaire de 60.000 € correspondant à des travaux de sentes piétonnes et d'arrêts de bus, cette dépense étant financée par un crédit disponible issu de la ligne budgétaire « études ».

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 28 octobre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision budgétaire modificative N°4.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, , Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de votants : 50

FINANCES

2 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014 DES BUDGETS ANNEXES

Conformément à la loi du 6 février 1992, votre Assemblée doit débattre des orientations générales du budget.

Vous trouverez dans le rapport ci-annexé les orientations 2014 proposées pour les budgets suivants :

- Transports,
- Déchets ménagers
- Hôtel de projets
- Résidence pour personnes âgées
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Aéroport
- Assainissement
- Production et vente d'eau en gros
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Tourisme

Au terme de ce débat, votre Assemblée devra prendre acte des orientations budgétaires 2014 qui ont été définies pour chacun des budgets annexes sus-énoncés.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 28 octobre 2013,

Vu la loi du 6 février 1992 n°92-125, relative à l'Administration Territoriale de la République,

Après avoir pris connaissance de ce rapport, et à l'issue du débat,

PREND ACTE des orientations budgétaires définies dans le rapport annexé relatives aux Budgets Annexes pour 2014.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, , Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 50

FINANCES

3 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF A LA PASSATION D'UN MARCHÉ A BONS DE COMMANDE POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES

En 2010, différentes communes membres de l'ARC ont constitué un groupement de commandes pour optimiser leur masse d'achats en matières de fournitures de bureau, papier et consommables informatiques, tout en conservant et améliorant la qualité du service.

Les marchés qui ont été conclus arrivent à échéance au mois de juillet 2014.

Aujourd'hui, pour poursuivre cette démarche, il apparaît intéressant de renouveler la procédure avec les communes désireuses de participer au groupement.

En conséquence, il est proposé à votre assemblée que l'ARC participe au groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics, dont seraient ainsi membres les collectivités suivantes :

- Armancourt
- Bienville
- Choisy-au-bac
- Compiègne
- Jaux
- La Croix Saint Ouen
- Le Meux
- Margny-les-Compiègne
- Saint Jean aux Bois
- Saint Sauveur
- Vieux Moulin
- Agglomération de la Région de Compiègne

La constitution du groupement et son fonctionnement seront formalisés par une convention qu'il vous est proposé d'adopter. L'ARC est désignée comme mandataire du groupement et mettra en place le formalisme nécessaire pour organiser la procédure de consultation des fournisseurs.

Le groupement prendra fin au terme de la procédure de passation des marchés. Chaque commune pourra, après désignation des prestataires par une commission ad hoc désignée dans la convention, signer son propre marché et l'exécuter sous sa responsabilité. La durée du marché sera déterminée dans le cadre de la mise au point de la consultation (maximum 4 ans).

Au vu des éléments présentés, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver la création du groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement ainsi qu'à lancer la procédure de consultation adéquate et éventuellement signer les marchés qui résultent des décisions prises par la commission ad hoc.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 28 octobre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la création du groupement de commandes ci-dessus décrit,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement

AUTORISE le lancement de la procédure de consultation adéquate et éventuellement la signature des marchés qui résultent des décisions prises par la commission ad hoc.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, , Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 50

FINANCES

4 - ADOPTION D'UNE DUREE D'AMORTISSEMENT RELATIVE A L'ACHAT DE BUS

L'amortissement se définit comme la durée irréversible, répartie sur plusieurs exercices, du montant de certains biens du bilan.

L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique.

La mesure de l'amoindrissement est difficile, c'est pourquoi, l'amortissement consiste en général en l'étalement de la valeur des biens amortissables, sur leur durée de vie probable.

L'amortissement est linéaire et est calculé à partir du 1er janvier de l'exercice suivant la mise en service du bien considéré.

Au cours de l'exercice 2012, l'Agglomération a acheté des bus afin de renouveler la flotte des véhicules affectés au service des Transports. Les bus sont entrés en service au cours du second semestre 2013.

Il convient de définir, par délibération, une durée d'amortissement de ces nouveaux biens. Cette nouvelle durée d'amortissement viendra compléter les durées adoptées par la délibération du 20 décembre 2008.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 28 octobre 2013,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2005-1662 du 27 décembre 2005 relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

.../...

DECIDE

- de fixer la durée d'amortissement pour les bus à 15 ans,
- de fixer de façon linéaire le calcul de l'amortissement.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philippe Marini", written over a horizontal line.

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, , Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 50

FINANCES

5 - POLE EVENEMENTIEL DES HAUTS DE MARGNY – TARIFICATION SPECIFIQUE – IMPERIAL SHOW

Les travaux relatifs à la réalisation du pôle évènementiel des Hauts de Margny ont démarré depuis octobre.

Dans l'attente de son ouverture, la société Impérial Show souhaite de nouveau bénéficier de la mise à disposition d'une partie du site, située à côté du nouveau parking, durant la période précédant les fêtes de Noël, afin d'organiser des spectacles à destination du public et des comités d'entreprises.

Habituellement cette manifestation accueille environ 25 000 spectateurs et s'étale sur 17 séances sur 15 jours.

Cette année, les difficultés économiques ont obligé la société IMPERIAL SHOW à réduire la durée et le nombre des séances présentées.

Ainsi, la manifestation se déroulera sur 4 jours, pour un total de 8 séances.

Il est proposé d'établir un tarif spécifique et forfaitaire pour cette manifestation à hauteur de 10 000 €, de manière dérogatoire aux années précédentes, afin de tenir compte d'une occupation réduite. Les prestations de gardiennage et de consommation d'eau potable demeurent incluses dans ce tarif.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE, compte tenu des motifs exposés ci-avant, le tarif spécifique et forfaitaire à hauteur de 10 000 euros de manière dérogatoire aux années précédentes, pour l'utilisation par la société IMPERIAL SHOW de la plateforme des Hauts de Margny.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, , Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 50

FINANCES

6 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE JAUX: PERCEPTION DES DROITS ET TARIFS

Rapporteur : M. NAVARRO

Par délibération du 4 octobre 2012, votre assemblée a adopté les différents tarifs applicables aux usagers de l'aire d'accueil des gens du voyage de Jaux.

La constatation des certains dysfonctionnements au quotidien nécessite d'adopter de nouvelles dispositions en matière de régime de perception de droits et de tarifs.

En premier lieu, les bornes individuelles d'alimentation en eau et en électricité sont fréquemment forcées, ce qui empêche le comptage des consommations et l'encaissement des droits correspondants. Dans ces conditions, il vous est proposé d'instaurer un régime forfaitaire de perception des consommations d'eau et d'électricité, les droits étant réglés par prépaiement.

En second lieu, certains usagers de l'aire ont déposé des produits non autorisés dans les bacs individuels de collecte des déchets ménagers, situation qui a entraîné une interruption du service par le prestataire de l'ARC en charge de cette collecte. Afin de mettre un terme à ces comportements, une pénalité serait infligée à tout usager ayant procédé à ces dépôts non conformes.

Enfin, pour responsabiliser davantage les usagers, le dépôt de garantie perçu lors de l'entrée sur l'aire serait doublé.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par M. NAVARRO

Et après en avoir délibéré,

ADOPTE, compte tenu des motifs exposés ci-avant, les dispositions suivantes, qui prendront effet à compter du 18 novembre 2013 :

Forfait fourniture d'eau : **1 Euro/ jour par emplacement**

Forfait fourniture d'électricité : **2 Euros/ jour par emplacement**

Dépôt de déchets non conformes dans les poubelles individuelles :
Pénalité de 50 Euros par constatation

Dépôt de garantie : **100 Euros**

AUTORISE, M. le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, , Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 50

TRANSPORTS

7 - AVENANT N°1 AU MARCHE D'EXPLOITATION DES SERVICES DE MOBILITE – SERVICES VÉLO

Le service de location et stationnement sécurisé de vélos a été lancé le 7 octobre.

Lors de la mise au point du marché et des négociations conduites pour conclure le contrat, il était initialement prévu d'étaler les investissements sur la durée du marché, soit 7 années.

Suite à la signature du contrat, une opportunité de répartir les investissements uniquement sur les 3 premières années du contrat s'est ouverte dans le cadre des discussions avec les partenaires financiers. Ceci permet une économie globale liée à la baisse des frais financiers de plus de 11 000€ sur la durée du contrat.

Pour mémoire, une aide financière est attribuée par le Conseil Régional de Picardie et l'ADEME sur les 3 premières années afin d'aider au lancement du service. Le plan de financement intègre également une subvention du SMTCO. Les accords de subvention ont été formulés en fonction de ce plan de financement ajusté, présenté ci-après.

Suite au lancement du service, un avenant, en accord avec le prestataire est donc nécessaire pour prendre en compte l'évolution financière de cette prestation supplémentaire.

L'évolution du coût forfaitaire auprès de la société ACARY, objet de l'avenant dont il s'agit, est la suivante :

Avant (Total sur 7 années : 731 651,35€ HT)
Années 1 à 7 : 104 521,62€ HT par an

Après (Total sur 7 années : 720 536,38€ HT)

- Années 1 à 3 : 129 085,09 € HT par an
Reste à charge ARC : 41 211 €, avec l'aide cumulée du SMTCO, de l'ADEME et de la Région Picardie.

- Années 4 à 7 : 83 320,27 € HT par an
Reste à charge ARC : 41 661 €, en tenant compte de l'aide du SMTCO.

Ces coûts s'entendent hors location du local SNCF et à niveau de service constant.

Avec la location du local appartenant à la SNCF, le reste à charge de l'ARC sera d'environ 44 000€ HT les 3 premières années et d'environ 46 000€ HT les 4 années suivantes.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par M. PORTEBOIS,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Transports en date du 23 octobre 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 octobre 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, la passation d'un avenant au marché n° 16/2013 relatif à l'exploitation des services de mobilité de l'ARC et plus particulièrement sur la prestation supplémentaire liée aux services vélos, dans les conditions présentées ci-dessus ;

AUTORISE, M. le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Transport, Chapitre 611.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, , Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 50

TRANSPORTS

8 - DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU SMTCO POUR L'ANNEE 2013

Suite à la réorganisation de la ligne 2 dans le cadre du nouveau marché public d'exploitation des services de mobilité de l'ARC, une fréquentation encore plus forte était attendue sur cette ligne qui passe également par l'arrêt Denielou, dont la vocation est de devenir un second pôle d'échanges au sein du réseau urbain.

Fort du succès rencontré par cette ligne en termes de fréquentation et de son nouveau tracé dans la partie sud de Compiègne, une surcharge importante sur certains services a été constatée aux heures de pointe. Un service particulièrement concerné par ce problème nécessite un renfort afin de ne pas être amené à refuser la montée dans le bus aux usagers sur le parcours. Pour cela, un service supplémentaire est donc ajouté 10 minutes plus tôt entre l'arrêt Blaise Pascal et la Gare de Compiègne.

Compte tenu des dispositions du contrat, dans le cadre d'un ajustement de l'offre sur le réseau urbain sans mise à disposition de moyens supplémentaires, le coût annuel estimé, hors révision de prix, est d'environ 5300€ HT.

Compte tenu des objectifs visés, en adéquation avec les engagements du SMTCO, une subvention à hauteur de 50% est sollicitée auprès du SMTCO pour cette amélioration de l'offre.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par M. LEDAY

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 octobre 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de solliciter l'aide du SMTCO à hauteur de 50% sur ce dossier.

AUTORISE, M. le Président ou son représentant à signer l'ordre de service auprès de la société ACARY et l'ensemble des pièces relatives à la demande de subvention.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, , Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 50

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

9 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY – IMPLANTATION DE LA SOCIETE REMALOC

Implantée sur la commune de Braisnes, la société REMALOC est spécialisée dans la maintenance, la location de matériels de levage et elle assure la livraison de machines pour les industriels de la région. Les locaux occupés par REMALOC (à peine 500 m²) sont trop étroits pour faire face au développement de son activité, l'entreprise souhaite donc acheter un bâtiment existant afin d'effectuer son transfert le plus rapidement possible.

L'entreprise compte actuellement 5 emplois avec le gérant et envisage le recrutement de 6 personnes d'ici 5 ans (3 recrutements sont déjà en cours).

L'agglomération envisage de céder le bâtiment dénommé « 80 » d'une surface au sol de 2 253 m² implanté sur une parcelle d'environ 4 915 m², sous réserve d'ajustement de la surface. Cette surface sera à détacher de la parcelle ZH n°104p.

Compte tenu de l'état général du bâtiment, il est proposé un prix de vente total de 522 000 € HT. Ce prix tient compte d'un abattement de 5% par rapport à l'évaluation des Domaines qui était de 549 000 € HT.

Le bâtiment est livré en l'état, sans aucun aménagement intérieur. Les réparations de la toiture seront prises en charge par l'acquéreur, l'ARC apportant les réseaux (eaux, gaz, électricité, télécom,...) en limite de propriété avec la pose d'une clôture et d'un portail.

L'entreprise prend à sa charge les travaux de réhabilitation à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.

REMALOC sollicite l'ARC pour l'obtention d'une aide à l'investissement. Pour rappel, l'ARC intervient à hauteur de 1 500 € par emploi créé, ce qui correspond à un montant de 9 000 € dans le cadre de ce projet.

La mise en place de cette aide suppose la signature d'une convention qui fixera les engagements de l'entreprise REMALOC sur les créations d'emplois.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de la Formation et de l'Enseignement Supérieur du 17 octobre 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 24 octobre 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 octobre 2013,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, la cession d'un bâtiment dénommé « 80 » d'une surface au sol de 2 253 m² implanté sur une parcelle d'environ 4 915 m², sur le Pôle de Développement des Hauts de Margny à la société REMALOC ou toute autre structure s'y substituant, au prix de 522 000 € HT sous réserve d'ajustement de surface,

DECIDE l'octroi d'une aide à l'investissement d'un montant de 1 500 € par emploi, sur la base d'un plan prévisionnel de développement à ajuster et prévoyant la création de 6 emplois d'ici 5 ans,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer le compromis de vente, puis l'acte authentique de cession ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'octroi de la subvention d'aide à la création d'emplois,

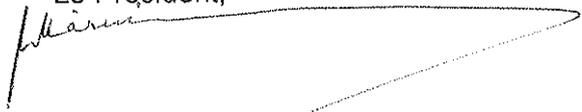
PRECISE expressément que la présente délibération cessera de produire ses effets à l'égard de la société REMALOC dès lors que cette dernière n'aura pas réalisé l'acquisition du bien immobilier considéré selon les conditions définies par le compromis de vente à intervenir et notamment au titre de la date fixée par la clause de réitération authentique et en tout état de cause au plus tard dans le délai maximum de deux ans à compter de la date de transmission de la présente délibération au contrôle de légalité,

PRECISE que la recette sera inscrite au Budget Principal, opération 975 et que la dépense sera inscrite au Budget Principal, chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de votants : 50

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

10 - MARGNY-LES-COMPIEGNE – POLE DE DEVELOPPEMENT DES HAUTS DE MARGNY- PROJET D'IMPLANTATION DE LA SOCIETE VIRAGES

Implantée depuis 7 ans à Armancourt, la société VIRAGES est spécialisée dans le négoce de produits de signalisation (vente de machines de marquage et formation sur ces équipements). Au regard de son développement, l'établissement qui loue un local de 700 m² est trop à l'étroit et souhaite transférer son activité sur le Pôle de Développement des Hauts de Margny.

Dans une première phase, le projet porte sur la création d'un nouveau bâtiment d'environ 1 800 m² de surface de plancher comprenant un atelier de fabrication, un magasin de stockage et des bureaux. L'entreprise compte actuellement 8 salariés et devrait créer 12 emplois à court terme.

L'Agglomération envisage de céder une parcelle d'environ 4 000 m², extensible à 6 300 m² sous réserve d'ajustement de la surface. Cette surface sera à détacher des parcelles ZH n°8p, ZH n°36p, ZH n°37p et ZH n°53p.

Le prix du terrain est calculé sur la base de 30 € HT le m² (prix habituellement pratiqué sur ce parc d'activités). Les réseaux sont mis à disposition en limite de propriété.

La cession est donc proposée à un prix de vente total de 120 000 € HT, sous réserve d'ajustement de la surface.

Le projet s'inscrit dans une démarche de développement de l'entreprise qui devrait générer la création de 12 emplois CDI sur 5 ans (estimation). L'entreprise VIRAGES sollicite l'ARC pour l'obtention d'une aide à l'investissement. Pour rappel, l'ARC intervient en général à hauteur de 1 500 € par emploi créé, soit 18 000 € dans le cadre de ce projet.

La mise en place de cette aide suppose la signature d'une convention qui fixera les engagements de l'entreprise VIRAGES sur les créations d'emplois.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur *RESSONS*

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de la Formation et de l'Enseignement Supérieur du 5 juin 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 24 octobre 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 octobre 2013,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, la cession d'une parcelle d'environ 4 000 m², extensible à 6 300 m² sur le Pôle de Développement des Hauts de Margny à la société VIRAGES ou toute autre structure s'y substituant, au prix de 120 000 € HT sous réserve d'ajustement de surface,

DECIDE l'octroi d'une aide à l'investissement d'un montant de 1 500 € par emploi, sur la base d'un plan prévisionnel de développement à ajuster et prévoyant la création de 12 emplois d'ici 5 ans,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer le compromis de vente, puis l'acte authentique de cession ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'octroi de la subvention d'aide à la création d'emplois,

PRECISE expressément que la présente délibération cessera de produire ses effets à l'égard de la société VIRAGES dès lors que cette dernière n'aura pas réalisé l'acquisition de la parcelle considérée selon les conditions définies par le compromis de vente à intervenir et notamment au titre de la date fixée par la clause de réitération authentique et en tout état de cause au plus tard dans le délai maximum de deux ans à compter de la date de transmission de la présente délibération au contrôle de légalité,

PRECISE que la recette sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 70 et que la dépense sera inscrite au Budget Principal, chapitre 204.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, , Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 50

FONCIER - AMENAGEMENT

11 - CŒUR D'AGGLOMERATION - ZAC DES DEUX RIVES – AMENAGEMENT DU QUAI DE L'ECLUSE - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

L'ARC a créé la ZAC des 2 Rives aux contours du Pont Neuf et procède à la restructuration des voiries incluses dans cette zone au fur et à mesure que la vente des îlots (en l'occurrence C et D) se réalisent auprès de promoteurs immobilier. L'accès à la berge au niveau du quai de l'écluse va devenir une axe secondaire d'entrée et sortie et demande un traitement de voirie et de mise en souterrain de réseaux permettant de contribuer à la sécurité et à l'embellissement des lieux.

L'estimation prévisionnelle de ce projet a été fixée à 548 000.00 €/HT par les services techniques de l'ARC et une consultation, sous la forme d'une procédure adaptée travaux, a été organisée en septembre 2013.

Après un examen attentif et un classement des soumissions, la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 30 octobre 2013 propose de retenir les entreprises suivantes :

	SOCIETE	Offre (€/HT)
Lot 1 : Voirie	EUROVIA	303 990,75
Lot 2 : Mise en souterrain des réseaux, génie civil et filerie	LESENS	160 770,35
	TOTAL	464 761,10

Il est donc demandé d'approuver le choix de la Commission d'Appel d'Offres et d'autoriser le Président ou son représentant, à signer les pièces afférentes à ce dossier

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur **HERBET**

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 24 octobre 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 octobre 2013,

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres du 30 octobre 2013.

Vu le Code des marchés Publics

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les conditions de passation des marchés tels que présentées ci-dessus,

DECIDE de retenir l'entreprise EUROVIA (lot 1 : voirie) pour un montant de 303 990,75 €HT et l'entreprise LESENS (lot 2 : mise en souterrain des réseaux, génie civil et filerie) pour un montant de 160 770,35 €HT,

.../...

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés de travaux correspondants et l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier

PRECISE, que la dépense sera inscrite au Budget Aménagement, Chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philippe Marini", is written over a horizontal line that extends to the right and then curves downwards.

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, , Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 50

FONCIER – AMÉNAGEMENT

12 - COMPIEGNE – QUARTIER HIRSCHAUER – DOSSIER ANRU – VENTE D'UN TERRAIN A L'OPAC

L'ARC a délibéré le 03 octobre 2013 pour acquérir le quartier Hirschauer de l'ancien site militaire du 25^{ème} RGA, pour une surface d'environ 315 000 m².

Sur le quartier Hirschauer, dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) de la ville de Compiègne, est prévue la réalisation de 63 logements par l'OPAC de l'Oise. Le projet se décompose en 43 logements locatifs sociaux et 20 logements en accession à la propriété sur une parcelle de 7600 m² sous réserve d'ajustement de surface. Le prix de vente a été fixé dans le cadre du PRU, projet d'intérêt général et s'élève à 50 € HT / m² de surface de plancher pour les logements sociaux et à 120 € HT / m² de surface de plancher pour les logements en accession sociale, soit un prix de vente d'environ 415 000 € HT.

La vente sera réalisée lorsque l'ARC deviendra propriétaire du terrain, fin 2013 début 2014.

Ce projet constitue la première partie de l'aménagement du quartier Hirschauer. Le permis de construire a été déposé en juillet 2013. Compte tenu des contraintes liées au PRU, les travaux devront commencer le plus rapidement possible.

Un cahier de limites de prestations sera également à annexer à l'acte de vente.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par *M. FOUBERT*

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 24 octobre 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 octobre 2013,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, la cession par l'ARC au profit de l'OPAC de l'Oise d'un terrain de 7 600 m² sous réserve d'ajustement de surface pour un montant de 415 000 euros H.T. sur le quartier Hirschauer à COMPIEGNE, sous réserve de l'acquisition par l'Arc du quartier Hirschauer,

DECIDE, de réaliser la cession aux conditions du cahier de limites de prestation, à annexer.

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Philippe Marini", is written over a long, thin horizontal line.

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 14 novembre 2013

FONCIER – AMÉNAGEMENT

13 – COMPIEGNE, MARGNY-LES-COMPIEGNE – QUARTIER GARE – LANCEMENT D'UNE ETUDE URBAINE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, , Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de votants : 50

FONCIER – AMÉNAGEMENT

13 – COMPIEGNE, MARGNY-LES-COMPIEGNE – QUARTIER GARE – LANCEMENT D'UNE ETUDE URBAINE ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DE PICARDIE

Dans le cadre des réflexions sur le quartier de la gare à COMPIEGNE, une réunion partenariale s'est tenue le 20 septembre 2013 à laquelle étaient associés RFF, SNCF, le Conseil Général, Le Conseil Régional, le SMTCO, les Services de l'Etat.

Cette réunion avait pour but de définir le contour d'un partenariat concernant l'étude urbaine du quartier de la gare.

L'enjeu est d'articuler l'approche fonctionnelle de la gare (développement du réseau ferroviaire et plus largement des modes de déplacement) et l'approche urbaine (renforcement du cœur d'agglomération).

A l'issue de cette réunion, la démarche suivante a été retenue. L'ARC assurera la maîtrise d'ouvrage d'une étude urbaine sur le quartier de la gare. Outre l'ARC, le comité de pilotage de cette étude associera les différents partenaires présents lors de la réunion du 20 septembre 2013.

La tranche ferme de cette étude comprendra :

- Un diagnostic des enjeux urbains (foncier, aménagement, flux, environnement, commerces, données générales sur l'inter-modalité).

A l'issue de cette tranche ferme, un protocole de partenariat pourra être établi entre les partenaires.

Dans le cadre des enjeux dégagés, et hors étude urbaine, des études thématiques et/ou sectorielles pourront être engagées sous maîtrise d'ouvrage de l'ARC (par exemple : étude de faisabilité du quartier des Roses de Picardie) ou de ses partenaires (exemple RFF : Schéma Directeur du Patrimoine, SMTCO : pôle multimodal, Gares et Connexions : bâtiment de la gare).

Une tranche conditionnelle de cette étude urbaine comprendra une synthèse par la transcription programmatique et spatiale du projet d'aménagement autour de plusieurs scénarii.

A l'issue de cette tranche conditionnelle, un programme d'actions détaillées pourra être établi avec l'identification des maîtrises d'ouvrage relevant de chacun des partenaires.

Le montant de cette étude est évalué à 95 000 euros HT.

Il est envisagé le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre du Contrat Régional d'Agglomération (CRA), auprès du SMTCO ainsi que de la Caisse des Dépôts, selon le plan de financement ci-après.

Financement de l'opération

Plan de financement envisagé sur l'assiette subventionnable	Montants prévisionnels HT (en €)	%
Maître d'ouvrage	19.000 €	20 %
Région Picardie	47 500 €	50 %
SMTCO	19 000 €	20 %
Caisse des Dépôts	9 500 €	10 %
TOTAL :	95 000 €	100 %

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 24 octobre 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 octobre 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, le lancement d'une étude urbaine sur le quartier de la gare dont le montant prévisionnel s'élève à 95 000 euros H.T.

SOLLICITE, l'aide du Conseil Régional pour le financement de cette étude à hauteur de 50% au titre du CRA, du SMTCO à hauteur de 20% au titre du volet relatif à l'intermodalité et de la Caisse des Dépôts à concurrence de 10 %.

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, , Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 50

FONCIER - AMENAGEMENT

14 - SAINT SAUVEUR – ADOPTION DES CAHIERS DES CHARGES DE CESSION DES TERRAINS DE LA ZAC DES PRÈS MOIREAUX

La ZAC des Près Moireaux, zone d'activités artisanales de Saint Sauveur, entre dans une phase de commercialisation et de mise en œuvre des premières implantations.

Pour encadrer ces implantations à la fois sous les aspects technique, administratif, architectural et paysager, un cahier des charges de cession des terrains a été élaboré. Ce cahier des charges vise à accroître ou préciser la réglementation du document d'urbanisme en vigueur en apportant des prescriptions complémentaires. Il est constitué de trois documents :

- Le cahier des charges de cession des terrains en lui-même
- Le cahier de prescriptions techniques et architecturales
- Le cahier des limites de prestations

Ces différentes pièces revêtent une importance toute particulière car, annexées aux promesses et actes de ventes des différents lots cédés par l'ARC, elles acquièrent un caractère contractuel.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur GRANIER,

Vu la délibération en date du 14 novembre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 24 octobre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 octobre 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, l'approbation du cahier des charges de cession de terrains à annexer aux actes de vente conclus dans le cadre de la ZAC des Près Moireaux à SAINT SAUVEUR,

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, , Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de votants : 50

FONCIER – AMENAGEMENT

15 - DISSOLUTION DU SIVOC : ACQUISITION DES BATIMENTS SPORTIFS ET CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNE DE MARGNY-LES-COMPIEGNE

Par délibération du 3 juillet dernier, votre assemblée a :

- décidé du principe de l'acquisition de bâtiments sportifs (deux locaux : 650 m² et 450 m² X 2), appartenant au SIVOC du collège Claude Debussy à Margny-lès-Compiègne
- déclaré d'intérêt communautaire ces mêmes bâtiments.

En effet, le SIVOC précité, créé en 1969 lors de la construction du collège Claude Debussy et dont plusieurs communes du compiégnois sont membres, est actuellement en cours de dissolution.

Ces locaux à usage sportif sont utilisés dans la journée par les élèves du collège Claude Debussy et le soir et les week-ends par différentes associations sportives.

Afin d'ouvrir davantage ces gymnases aux associations des communes de l'ARC, une commission composée d'élus de notre établissement examinera, au printemps prochain, l'attribution des différents créneaux horaires pour la saison 2014/2015.

L'entretien quotidien de ces locaux est assuré par un agent salarié du SIVOC.

Dans l'esprit de ce qui a été convenu dernièrement pour la gestion des gymnases de l'Ecole d'Etat Major, l'agent du SIVOC sera recruté par la ville de Margny-lès-Compiègne, l'ARC remboursant à la ville l'intégralité du coût du poste de travail dont il s'agit (salaire et charges).

Votre assemblée doit à présent se prononcer formellement sur l'acquisition des deux bâtiments sportifs indiqués ci-avant ainsi que sur la prise en charge du poste de travail précité.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur COLLET

Vu l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'acquérir à l'euro symbolique, auprès du SIVOC de Margny-lès-Compiègne, deux bâtiments à usage sportif, ainsi que leur mobilier correspondant, attenants au collège Claude Debussy à Margny-lès-Compiègne. Ces emprises bâties, seront à détacher des parcelles AB N^{os} 506 et 509,
- de prendre en charge l'intégralité du coût du poste de travail pourvu par la ville de Margny-lès-Compiègne pour l'entretien de ces bâtiments,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son Représentant, à signer les actes de transfert de propriété et tout document se rattachant à ces cessions ainsi que la convention financière à intervenir avec la ville de Margny-lès-Compiègne.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, , Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de votants : 50

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

16 - RIVECOURT – ETUDE HYDRAULIQUE DES BASSINS DE COMPENSATION ET D'ATTENUATION DES CRUES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ENTENTE OISE-AISNE

L'ARC et la commune de Longueil-Sainte-Marie ont lancé une étude hydraulique de définition des aménagements de bassins de lutte contre les crues et de maîtrise d'œuvre en co-maitrise d'ouvrage sur la commune de Rivecourt.

L'objectif du projet est de réaliser des bassins ayant à la fois un double rôle de compensation et d'atténuation de crues. Une partie du volume des bassins permettra de compenser des zones de remblais (la ZI Le Meux et la ZAC Paris Oise), l'autre partie des volumes servira à écrêter les crues. Le reste de l'année, ces bassins auront une vocation écologique et ornithologique, ou de loisirs en relation avec l'eau.

L'objectif de l'étude hydraulique est de :

- déterminer l'ensemble des ouvrages hydrauliques à mettre en place sur la zone de lutte contre les crues afin d'assurer son bon fonctionnement. Des simulations sont aussi prévues dans le cadre de cette étude pour dimensionner les volumes de compensation et d'atténuation de crue et le mode de fonctionnement.
- porter à leur maximum les volumes de compensation et d'atténuation disponibles sur le site soit 750 000 m³ pour l'atténuation et 950 000 m³ pour la compensation.

L'étude comprend deux tranches :

Tranche Ferme : l'étude de définition des aménagements des bassins de compensation et d'atténuation des crues et les dossiers administratifs nécessaires à la réalisation des travaux.

Le prestataire :

- définira le fonctionnement des bassins en période de crue et d'étiage,
- définira le fonctionnement du remplissage et de la vidange des bassins,
- réalisera des simulations pour vérifier que le système fonctionne (remplissage et vidange pour la compensation ou l'atténuation)
- calibrera les vannes de remplissage et de vidange des bassins
- rédigera un règlement d'eau ainsi que les dossiers administratifs nécessaires à la réalisation des bassins.

Tranche conditionnelle : maîtrise d'œuvre.

La maîtrise d'œuvre est évaluée à 70 000 € soit 10% du prix des travaux à réaliser qui sont estimés à 700 000 €.

Cette étude s'élève à 137 040 € H.T. L'Entente Oise Aisne pourrait participer financièrement à hauteur de 50 %. Il resterait donc à la charge de l'ARC et de la commune de Longueil-Sainte-Marie, 68 520€ (51% pour l'ARC et 49% pour la commune de Longueil-Sainte-Marie).

PLAN DE FINANCEMENT

ARC	34 945 € H.T
Commune de Longueil-Sainte-Marie	33 375 € H.T
Entente Oise Aisne	68 520 € H.T
TOTAL ETUDE HYDRAULIQUE	137 040 € H.T

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur BERTRAND,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 22 octobre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 28 octobre 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter des aides financières de l'Entente Oise Aisne.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier,

PRECISE que la dépense est prévue au Budget Principal, Opération 952.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,



Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, , Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de votants : 50

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

17 - VENETTE – ZAC DU BOIS DE PLAISANCE – RECONSTRUCTION DU SURPRESSEUR : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION D'ENTREPRISES

En 2004, dans le cadre des travaux d'aménagement de la 1^{ère} tranche de la ZAC du Bois de Plaisance à Venette, et dans le but de desservir la zone d'activité en eau potable, l'ARC a créé un réservoir et un surpresseur.

Depuis, cet équipement a subi de multiples détériorations par vandalisme, ce qui nécessite de reconstruire le local surpresseur. Il est prévu qu'une partie des équipements hydrauliques soit récupérée par le fermier, exploitant du réseau.

De plus, l'implantation des nouvelles entreprises telles que BOSTIK et INERGY nécessitent des besoins en eau potable importants ce qui rend indispensable la remise en service de ce surpresseur.

Le présent projet consiste à :

- réaliser un local technique sécurisé pour accueillir les équipements hydrauliques à créer,
- créer une enceinte de 2,50m de hauteur autour du terrain, auquel seront adjoints des équipements de protection contre les intrusions,
- réaliser l'installation du système anti intrusion et de vidéo protection,
- nettoyer et remettre en état le réservoir de 250m³.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **450 000 €HT**

L'allotissement prévu est le suivant :

Lot 1 étendu : Génie Civil, maçonnerie, clôture, système anti intrusion

Lot 2 : Equipements hydraulique, électrique et groupe électrogène

Il est donc proposé d'approuver le dossier technique tel que présenté et d'autoriser le lancement d'une consultation d'entreprises.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur BERTRAND,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 22 octobre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 28 octobre 2013,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier technique tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE le lancement d'une consultation d'entreprises conformément au code des marchés publics,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce dossier

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philippe Marini", written over a long horizontal line.

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 50

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

18 - COMMUNES DE L'ARC – ANALYSE SUR LA CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES A RISQUE IMPORTANT D'INONDATIONS (T.R.I.) DU COMPIÉGNOIS

En 2007, la Commission Européenne a adopté une directive inondation demandant à chaque Etat d'établir pour chaque bassin versant une évaluation et une gestion des risques d'inondation en prenant en compte des événements exceptionnels. Ainsi, pour le bassin Seine Normandie, c'est la crue millénaire qui doit être prise en compte.

A ce jour, le Préfet, coordonnateur de bassin, a réalisé le 20 décembre 2011 l'évaluation des risques sur le territoire de son ressort et, par arrêté du 27 novembre 2012, a déterminé la liste des Territoires à Risques Importants. Le Compiégnois fait partie de cette liste.

A l'intérieur de ce Territoire à Risques Importants (TRI), doit être mise en œuvre une stratégie de gestion du risque, déclinée via des plans d'actions et de prévention des inondations à l'échéance de fin 2015. Cette gestion du risque devra définir dans quelles conditions la société fait face à des événements de crues exceptionnelles afin de limiter les impacts sur les personnes et les biens et de remettre en fonction le plus rapidement possible l'économie locale.

Les services de l'Etat doivent valider la cartographie des risques et des aléas pour le mois de décembre 2013. Une phase de consultation est donc en cours pour présenter la cartographie aux Maires.

Les services de l'Etat ont rencontré les communes de l'ARC concernées par le TRI de Compiègne au mois de juin pour mettre à jour la carte des enjeux de chaque commune.

En septembre 2013, une présentation des cartes de risques et d'aléas a été faite en sous-préfecture avant le lancement de la consultation, cette présentation n'ayant toutefois pas été assortie de commentaires explicitant suffisamment la cartographie.

Les cartes présentées montrent les enveloppes de crues pour trois crues :

- La crue fréquente : période de retour entre 10 et 30 ans
- La crue moyenne : période de retour entre 100 et 300 ans
- La crue extrême : période de retour de l'ordre d'au moins 1 000 ans

L'enveloppe de crue de la crue moyenne est basée sur le PPRI de Compiègne – Pont St Maxence tandis que les crues fréquentes et extrêmes ont été modélisées.

Il apparaît que sur les cartes de crues fréquentes et moyennes, les services de l'Etat n'ont tenu compte ni des digues qui ont été faites après la crue de 1993 et 1995 ni des remblais qui ont été faits sur les zones d'activités ou des habitations et autorisés par ces mêmes services. Ces zones apparaissent comme étant inondées en particulier avec la crue moyenne voire avec la crue fréquente, ce qui n'est pas le cas compte-tenu des protections réalisées. Les zones concernées se situent sur les communes de :

- Compiègne
- Margny les Compiègne
- Choisy au Bac
- Venette
- Armancourt
- Le Meux
- La Croix St Ouen

Concernant les digues, la DREAL se retranche derrière le décret de 2007 qui oblige les maitres d'ouvrage à réaliser une étude de danger et un suivi de l'entretien des digues. La majeure partie des digues réalisées sur le territoire de l'ARC ont fait l'objet d'une autorisation préfectorale conforme à la réglementation de l'époque et non celle de 2007.

Compte tenu de ces éléments il est proposé :

- D'émettre un avis défavorable à la cartographie telle que présentée sur les cartes des crues moyennes et fréquentes.
- De demander la reprise de cette cartographie en tenant compte des zones remblayées et des digues autorisées sur les communes citées précédemment.
- De prendre en compte le ru des Planchette et l'Aronde dans les simulations des crues. En effet lors d'une crue extrême, l'Oise fait barrage à leurs écoulements, inondant Clairoix, Bienville et La Croix St Ouen.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur GUESNIER,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 22 octobre 2013,

DECIDE d'émettre un avis défavorable à la cartographie telle que présentée sur les cartes des crues moyennes et fréquentes.

DECIDE d'émettre un avis favorable à la cartographie telle que présentée sur la carte des crues faibles.

DECIDE de demander la reprise de cette cartographie en tenant compte des zones remblayées, du ru des Planchette et de l'Aronde

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
1 abstention : Monsieur Sadi GUERDIN
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, , Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 50

ÉQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

19 - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LES ZONES D'ACTIVITES : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES

Dans le but d'assurer la maintenance des réseaux d'éclairage public des parcs d'activités aménagés par l'ARC, un contrat d'entretien a été conclu avec une entreprise spécialisée.

Ce contrat arrive à échéance en mars 2014 et il est donc nécessaire de lancer un nouvel appel d'offres conformément au code des marchés publics.

Cette nouvelle procédure adaptée va permettre à l'ARC de se mettre en conformité vis-à-vis de la nouvelle réglementation concernant la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et Déclaration de Travaux (DT), et d'avoir une meilleure interaction avec le Service Information Géographique (SIG).

Celui-ci présentera les caractéristiques suivantes :

- Le périmètre d'intervention sur les parcs d'activités est le suivant :
 - ✓ Zi Le Meux,
 - ✓ ZA du Valadan à Clairoix,
 - ✓ Parc tertiaire et scientifique de La Croix Saint Ouen y compris la RD 200,
 - ✓ Parc d'activités du Bois de Plaisance à Venette,
 - ✓ ZA des Longues Rayes à La Croix Saint Ouen,
 - ✓ ZAC de Mercières (partie ARC) à Compiègne y compris la RD 200,
 - ✓ ZA du Pont des Rets à Choisy au Bac,
 - ✓ Zone Commerciale de Jaux et Venette y compris RD 13A liant le CD13/CD36,
 - ✓ Zone Commerciale du Camp du Roy à Jaux,
 - ✓ Zone de loisirs à Jaux,
 - ✓ Pôle d'activités des Hauts de Margny à Margny-lès-Compiègne (ex 6^{ème} RHC),
 - ✓ Zone Commerciale des Jardins à La Croix Saint Ouen (AUCHAN),
 - ✓ Giratoire RN 31, le Buissonnet, la Rocade Nord-Est, Delbard,
 - ✓ Giratoire la faisanderie,
 - ✓ Pont Neuf à Compiègne
 - ✓ Le parking du Pôle Événementiel à Margny-lès-Compiègne
 - ✓ ZAC les Prés Moireaux à Saint Sauveur

En outre, le contrat prévoira des prestations d'entretien sur les zones d'habitations en cours de développement jusqu'à la prise de possession par les communes.

- Le marché comprend :
 - Une partie forfaitaire : Entretien normal
 - Une partie à bon de commandes : Gros entretiens, réparations, renouvellement des équipements.
- Durée : 4 ans

- Montant du marché : Partie forfaitaire : Estimée à 50 000 € HT
 Partie à bon de commandes :
 Minimum par an : 100 000 € HT
 Maximum par an : 300 000 € HT

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur GUESNIER,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 22 octobre 2013,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 octobre 2013,

Vu le Code des Marchés Publics,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier technique tel que présenté pour l'entretien de l'éclairage public dans les zones d'activités,

AUTORISE le lancement par l'ARC d'un appel d'offres, conformément aux articles 33 et 71 du Code des marchés publics, pour l'entretien de l'éclairage public des zones aménagées par l'Agglomération de la Région de Compiègne

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes à cette affaire

PRECISE que la dépense sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, , Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de votants : 50

HABITAT

20 - CONTINGENT PREFECTORAL – AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DU CONTINGENT PREFECTORAL

Par convention du 28 août 2006, renouvelée en 2010, l'Etat a consenti à l'ARC la délégation du contingent préfectoral.

Il convient à présent de conclure un nouvel avenant à cette convention afin de la proroger pour les années 2013, 2014 et 2015.

Pour mémoire, le total de logements réservés par le préfet au bénéfice des personnes prioritaires qui fait l'objet de la convention de délégation représente 30% du total de logements attribués annuellement par chaque organisme sur le territoire de l'ARC dont 5% au bénéfice des agents civils et militaires de l'Etat.

L'avenant à la convention de délégation qui porterait sur les années 2013 – 2014 et 2015 présente en préambule le bilan des attributions faites sur le contingent préfectoral sur les 3 années précédentes (2010 – 2011 et 2012) : au total cela concerne 505 attributions.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Madame *TROUSSELLE*

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 24 octobre 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 octobre 2013,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer un avenant à la convention de délégation du contingent préfectoral en vue de sa prorogation pour les années 2013 - 2014 et 2015.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, , Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de votants : 50

HABITAT

21 - ZAC DES DEUX RIVES – CESSION DES ILOTS A – B – MODIFICATION DES MODALITES DE PAIEMENT

Par délibération du 15 décembre 2011, votre assemblée a décidé de retenir l'offre du groupe EIFFAGE pour la cession des îlots A et B de la ZAC des Deux Rives.

Le projet prévoit la construction de 32 logements, de surfaces de commerces ou de services en rez-de-chaussée assortis de l'aménagement de 40 places de stationnement, soit une superficie développée de 2 265 m² pour une superficie de terrain de 1 199 m² environ.

La charge foncière est cédée pour un prix total de 875 000 € hors taxes, TVA en sus.

Le groupe EIFFAGE devrait régulariser l'acte de vente avant le 20 novembre 2013. Cependant le contexte économique difficile l'amène à solliciter de l'ARC un report de paiement du prix. Il propose de verser un acompte de 150 000 euros à la signature de l'acte et le solde du prix 725 000 € au plus tard le 31 janvier 2014.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur *LE CARRERES*

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 24 octobre 2013,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 octobre 2013,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder, concernant la cession des îlots A et B de la ZAC des Deux Rives, un délai de paiement à la société EIFFAGE ou toute autre structure s'y substituant en reportant le versement de 725 000 euros H.T sans indexation sur un prix de vente total de 875 000 euros HT, TVA en sus au plus tard le 31 janvier 2014,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de cession et toute autre pièce afférente à ce dossier en tenant compte de la modification des modalités de paiement décrites ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, , Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 50

HABITAT

22 - ZAC DES DEUX RIVES – CESSION DE L'ILOT C – MODIFICATION DES MODALITES DE CESSION

Par délibération du 15 décembre 2011, le conseil d'agglomération a décidé de retenir l'offre du groupe VINCI pour la cession de l'îlot C de la ZAC des 2 rives. L'offre de VINCI comportait un programme de logements en accession, un hôtel, de locaux commerciaux et bureaux en rez-de-chaussée et un local associatif de 145 m² de SHON environ.

Le groupe VINCI a multiplié les recherches de partenariat d'hôteliers sans succès.

De son côté, l'ARC a été sollicitée par d'autres investisseurs pour la création de cet hôtel. L'analyse de leurs offres est en cours.

Aussi, il est envisagé de scinder l'opération en deux :

- Une cession au groupe VINCI, ou toutes autres structures s'y substituant, d'une emprise de 2 960 m² environ sous réserve d'ajustement de surface pour un programme de 6 313 m² de SHON environ pour 70 logements avec des locaux commerciaux, bureaux et un local associatif en rez-de-chaussée. La charge foncière ainsi cédée s'élèverait à 1 800 000 € HT. Comme prévu initialement, l'ARC acquerra le local associatif désormais d'une superficie de 165 m² (au lieu de 145m²) de SHON pour un prix identique, soit 144 000 € HT.
- Une cession d'une emprise de 1432 m² pour la réalisation de la partie hôtel. L'analyse des offres conduira à proposer une nouvelle délibération sur cet aspect.

Le Comité d'engagement du Groupe VINCI doit examiner cette modification de modalités de cession lors d'une réunion prévue le 20 novembre prochain.

Aussi, il est proposé que l'accord de l'Arc sur cette modification des modalités de cession soit sous réserves de l'accord du Comité d'engagement de VINCI et de la régularisation de la promesse de vente par VINCI immobilier ou toutes autres structures s'y substituant avant le 31 décembre 2013.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur HELLAL

Et après en avoir délibéré,

.../...

DECIDE, la cession à la société VINCI IMMOBILIER, ou toutes structures s'y substituant, une emprise de 2 960 m² environ, identifié ilot C dans le dossier de ZAC, (issu et/ou à détacher des parcelles AE n° 75p, 82p, 157p), situé sur la commune de Margny-Lès-Compiègne, sous réserve d'ajustement de surface pour un programme de 6 313 m² de SHON environ, sur la base du programme défini et des réserves émises dans les attendus de la présente délibération, au prix de 1 800 000 € HT, TVA en sus.

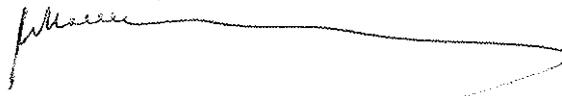
CONFIRME l'acquisition d'un local associatif de 165 m² SHON environ au prix de 144 000 € HT auprès de la société VINCI IMMOBILIER, ou toutes autres structures s'y substituant,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, , Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de votants : 50

URBANISME

23 - SAINT SAUVEUR – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Une procédure de modification par enquête publique du PLU de la Commune de SAINT-SAUVEUR a été mise en œuvre suite à la délibération de votre assemblée du 21 Février 2013, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article L 123-13 et R 123-24 du Code de l'Urbanisme.

La modification n° 1 du PLU de SAINT-SAUVEUR porte notamment sur :

- la modification du règlement écrit du PLU pour des adaptations mineures et mise à jour réglementaire en cohérence avec les textes officiels ;
- la modification du plan de zonage pour offrir une densification complémentaire en zone urbaine.
- la modification des Emplacements Réservés
 - a/ une suppression d'un emplacement réservé en raison de sa réalisation
 - b/ une création d'emplacement réservé afin de relier 2 emplacements réservés existants.

Ces ajustements ont été proposés d'une part, pour offrir une nouvelle offre foncière et d'autre part, pour adapter et actualiser la réglementation afin que celle-ci soit la transcription de la politique d'aménagement souhaitée par la Commune de SAINT-SAUVEUR.

La modification du PLU de SAINT-SAUVEUR ne porte pas atteinte à l'économie générale du PADD. Elle n'a pas pour effet de réduire ou de supprimer un espace boisé classé, ni une zone A ou N.

La modification n° 1 proposée du PLU de SAINT-SAUVEUR est compatible avec l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme.

Le dossier de projet de modification du PLU a été notifié, préalablement à l'enquête publique, pour avis aux Personnes Publiques Associées.

L'enquête publique s'est déroulée du jeudi 19 Septembre 2013 au Samedi 19 Octobre 2013 inclus, durant 31 jours consécutifs. Monsieur Claude MIQUEU a été désigné par le Tribunal Administratif d'Amiens comme Commissaire-Enquêteur et Madame Delphine CLAUX comme Commissaire-Enquêteur suppléant.

L'ensemble des modalités relatives à l'organisation de l'enquête publique a été respecté, notamment l'insertion des avis au public dans la presse (Le Parisien et le Courrier Picard en date des 30/08/2013, 02/09/2013, 19/09/2013 et 24/09/2013).

Quatre permanences ont été programmées en mairie de SAINT-SAUVEUR : le jeudi 19 Septembre 2013, le mercredi 25 Septembre 2013 ; le vendredi 04 octobre 2013 et le samedi 19 Octobre 2013 qui ont permis de recueillir les remarques du public sur le dossier.

Aucune observation n'a été émise lors de l'enquête publique.

Le Commissaire-Enquêteur a émis un avis favorable le 24 octobre 2013 sur la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de SAINT-SAUVEUR.

Il n'y a pas eu d'observation des Personnes Publiques Associées.

Ces différents éléments sont détaillés dans la note de synthèse annexée.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur GRANIER,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-1, L 123-13, R 123-1 et suivants,

Considérant qu'il n'y a pas eu d'observations du public,

Considérant qu'il n'y a pas eu d'observations des Personnes Publiques Associées,

Vu le rapport et la conclusion FAVORABLE de Monsieur Claude MIQUEU, Commissaire-Enquêteur pour la modification n° 1 du PLU de SAINT-SAUVEUR, en date du 24 octobre 2013,

Considérant qu'il n'y a pas à apporter de changement au projet de la Modification n° 1 du PLU de SAINT-SAUVEUR,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme en date du 24 Octobre 2013 ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, sur la base des éléments détaillés dans les attendus de la présente délibération, d'approuver la modification n° 1 du PLU de SAINT-SAUVEUR telle quelle est annexée à la présente délibération ;

AUTORISE, Monsieur le Président ou ses délégués à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

PRECISE, que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de SAINT-SAUVEUR et au siège de l'ARC durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

Conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de SAINT-SAUVEUR et au siège de l'ARC,

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des délégués titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Agnès GASTIGER, Jean-Noël GUESNIER, Michel LAMORT, Laurent PORTEBOIS, Roland VENDERBURE, Michel LE CARRERES, Joël DUPUY de MERY, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Marie-Claire GARREAU, Marie-France GIBOUT, Evelyse GUYOT, Eric HANEN, Nicolas LEDAY, Marie-Christine LEGROS, Christian TELLIER, Philippe TRINCHEZ, Françoise TROUSSELLE, Richard VELEX, Eric VERRIER, Liliane VEZIER, Anne-Marie VIVÉ, Sadi GUERDIN, Jean-Pierre BETEGNIE, Christian NAVARRO, Baudouin GERARD, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, , Philippe VALLEE, Evelyne LE CHAPPELLIER, José SCHAMBERT, Joël COLLET, Bernard HELLAL, Christine MULLER, Marc RESSONS, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Stéphane COVILLE, Renza FRESCH, Didier LOYE, Patrick LESNE

Etaient absents remplacés par suppléant :

Marie-Thérèse LAMARCHE par Daniel BOILET, Jacqueline LIENARD par Jean-François CAUX, Eric De VALROGER par Régis de MONTGOLFIER, Louis PERRIER par Eric SELTZER, Yannick LECLERE par Jean-Paul HERBET, Claude GERBAULT par Jean-Claude PICARD, Sylvie OGER par Oumar BA

Etaient absents excusés :

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Eric BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 4 novembre 2013
Date d'affichage : 7 novembre 2013

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 50

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de votants : 50

ADMINISTRATION

24 - MOTION RELATIVE A LA REALISATION DU CANAL SEINE NORD EUROPE

L'Agglomération de la Région de Compiègne (72 000 habitants, 15 communes), pôle économique de 40 000 emplois, est très attachée au canal Seine-Nord Europe, qui permettra de conforter et de développer le tissu industriel et la filière logistique de son territoire, et au-delà, de l'ensemble de son bassin d'emploi.

Elle rappelle que le projet de canal Seine-Nord Europe pour lequel d'importants investissements ont déjà été réalisés constitue un enjeu majeur pour le développement du territoire en termes :

- d'emplois : ce chantier de très grande envergure représentera 4 500 emplois directs et autant d'emplois indirects. A l'horizon 2025, les activités liées au canal devraient créer 10 000 emplois dans la filière logistique et au-delà,
- de transfert modal et d'amélioration du bilan carbone : le transport fluvial est performant et écologique et constitue une alternative durable à l'utilisation d'autoroutes aujourd'hui engorgées,
- de compétitivité pour les acteurs industriels du territoire qui pourront, grâce à cet outil performant, mieux optimiser leur chaîne logistique et les coûts associés,
- de développement économique avec la création de plates-formes logistiques qui permettront les échanges multimodaux et l'implantation d'activités logistiques et industrielles,
- d'attractivité touristique grâce au développement des ports de plaisance et du nautisme fluvial,
- et de lutte contre les inondations en raison de l'amélioration de la ligne de crue qui peut être attendue de cet aménagement.

L'ARC rappelle son engagement en faveur du transport fluvial à travers son soutien à POPI, le port fluvial de Longueil Sainte Marie qui a été inauguré le 8 Novembre dernier.

Au moment où la mission du Député Rémi PAUVROS se prépare à remettre son étude, l'ARC demande au gouvernement d'affirmer le caractère irréversible de ce projet et de mobiliser tous les moyens nécessaires pour mener à son terme cette liaison majeure, maillon français du futur axe fluvial européen qui reliera la Seine à l'Escaut et à l'Europe du Nord.

Le conseil d'Agglomération,

ADOpte le texte de la motion ci-dessus et donne mandat à Monsieur le Président pour signifier celle-ci au Premier Ministre.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

